

Annexe 1
ANNEXE TECHNIQUE de l'avenant n° 1 à la convention de financement n° 1020C0704

Plan Départemental de Prévention des déchets - Année 2
Plan d'actions réalisé du 01/07/2013 Au 31/12/2014

1. BILAN DE L'ANNEE 1

CONTEXTE

Démarches préalables en termes de prévention des déchets :

- Aucune action
- Quelques actions non ordonnées
- Actions ordonnées ayant fait l'objet d'une planification

La première année de mise en place a été consacrée contractuellement à :

- définir et mettre en place la gouvernance du projet,
- rencontrer les partenaires et les EPCI,
- réaliser le diagnostic. Il a permis de définir la problématique de la prévention des déchets sur le territoire, à partir de laquelle a été formulée une stratégie et des objectifs opérationnels pour former le plan départemental de prévention.

Les informations détaillées sont décrites dans l'annexe technique du rapport d'année 1.

Le plan d'action proposé pour les 4 années restantes regroupe 13 actions regroupées en 5 axes.

Chaque action est décrite par une fiche de suivi de l'action.

EQUIPE PROJET

Le Service Eau Assainissement Déchets (SEAD) au sein du Pôle Développement des Territoires porte le projet et le relaie au sein des Services fonctionnels du Département et des établissements relevant de sa compétence (collèges, centres techniques, services administratifs,...).

Fonction de la personne dans la structure	Fonction de la personne dans l'équipe projet	ETP sur le poste
Chef de service SEAD	Directeur de projet	0.1
Responsable cellule déchets	Chef de projet	0.5
Chargé de mission prévention	Animateur interdépartemental	0.5
Chargé d'affaires	Eco-exemplarité	0.3
Chargé d'affaires	Communication-observatoire	0.2
Technicien instructeur	Subvention-observatoire	0.2
Chargé de communication PDT	Communication	0.1
Services fonctionnels et autres	Interventions ponctuelles	0.5
TOTAL		2.5

Le recrutement d'une chargée de mission partagée avec le Haut-Rhin n'a pu se faire qu'à partir de septembre 2012. Cette personne a démissionné au bout de 6 mois.

Par avenant, la période de réalisation a été prolongée d'un an.

COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD-CADRE :

Il s'est réuni en année 1 le 11/06/2012 et le 19/03/2013.

Le PDP est un contrat de performance et le comité de suivi de l'accord-cadre est chargé de s'assurer de son bon déroulement.

COMITE DE PILOTAGE A LA PREVENTION DES DECHETS :

Il s'est réuni le 04/06/2012 et le 11/04/2013.

Il joue un rôle consultatif :

- force de proposition et de réflexion.
- instance d'observation, d'information et de communication

- aide à l'évaluation des objectifs et des résultats

2. OBJECTIFS D'ACTIVITE ET D'IMPACT D'ANNEE 2

Les objectifs de l'année 2 sont des objectifs d'activité et d'impact définis dans le plan départemental issu des travaux de l'année 1 et validés par le comité de suivi du 19 mars 2013 et la Commission régionale des aides du 4 juin 2013.

Ainsi, pour cette convention d'application, le bénéficiaire devra :

1. Mettre en œuvre le plan départemental de prévention.

Les éléments synthétiques ci-dessous en précisent le contenu et les modalités :

STRATEGIE DE DEPLOIEMENT DES PROGRAMMES DE PREVENTION SUR LE TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2011, 4 PLP étaient signés avec l'ADEME, couvrant 62% de la population bas-rhinoise. Ce chiffre restera stable, car l'ADEME ne signe plus depuis avril 2011 de contrat PLP avec les EPCI.

Le déploiement de nouveaux PLP se fera de façon volontaire :

- Les EPCI qui passent à la redevance incitative ont besoin de proposer des solutions de réduction de déchets à leurs usagers. Ils pourraient constituer les premières cibles pour l'élaboration de nouveaux PLP : soit 17.75% de population supplémentaire,
- Par ailleurs d'autres EPCI sont déjà en réflexion sur des PLP, indépendamment des conditions de redevance, venant gonfler cet objectif, et permettre de dépasser 80% de population couverte par un PDP au terme de l'accord-cadre.

Les EPCI pourront être comptabilisés dans l'objectif du PDP sous réserve qu'ils présentent des caractéristiques minimum d'éligibilité. Un groupe de travail est donc constitué pour définir ces caractéristiques et proposer un PLP type aux EPCI.

MODALITES DE SOUTIEN AUX PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION

Financier	Conditions	Montant
Conseil Général	Cofinancement de certaines actions de prévention réservé aux EPCI s'engageant dans un PLP comptabilisable dans l'objectif du PDP	25%
Conseil Général	Réalisation d'une enquête auprès de la population et mise à disposition des résultats	70000
Conseil Général	Réalisation d'un bilan annuel des déchets	10000
Conseil Général	Création et mise à disposition d'outils de communication	100000

MODALITES D'ANIMATION DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION

	Type d'animation	Budget
<input checked="" type="checkbox"/>	Site Internet favorisant l'échange d'expérience (utilisation du site internet du CG)	A définir
<input type="checkbox"/>	Journées réseaux	
<input type="checkbox"/>	Journées techniques	
<input checked="" type="checkbox"/>	Réunion d'un comité interdépartemental de prévention	A définir
TOTAL		

INDICATEURS ET OBJECTIFS DES QUATRE PROCHAINES ANNEES

Le tableau ci-dessous est renseigné pour l'année 1 et détaille les valeurs cibles des années 2 à 5. Seuls huit indicateurs ont été retenus.

INDICATEURS ET OBJECTIFS DU PLAN

Indicateurs		Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Responsable du suivi
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Ressources									
I 01	Part du budget du plan consacrée au financement des actions pilotées par des partenaires	Valeurs cibles	%						indicateur non retenu
		Valeurs réalisées							
		Date de validation		00/00/0000					
I 02	Effectif de l'équipe projet du plan (en ETP)	Valeurs cibles	ETP	2,9	2,5	2,5	2,5	2,5	M.Guilbaud
		Valeurs réalisées		2,5					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				
I 03	Part du financement du plan (cumulé) provenant de l'ADEME	Valeurs cibles	%		35%	50%	50%	50%	M.Guilbaud
		Valeurs réalisées		19%					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				
INDICATEURS D'ACTIVITÉ - AXE Processus internes									
I 04	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du plan par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	Actions exemplaires planifiées	Nombre						C.Fraleu
		Valeurs cibles	%	35%	47%	70%	82%	100%	
		Valeurs réalisées		35%					
		Date de validation	00/00/0000	4/1/2013					
I 05	Nombre de réunions par an du réseau des animateurs de prévention	Valeurs cibles	Nombre	2	2	2	2	2	M.Guilbaud
		Valeurs réalisées		2					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				
I 06	Taux de participation des animateurs de PLP aux réunions du réseau	Valeurs cibles	%	100%	100%	100%	100%	100%	M.Guilbaud
		Valeurs réalisées		70%					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013	4/1/2013			
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Publics-cibles									
I 07	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	Valeurs cibles	%						indicateur non retenu
		Valeurs réalisées							
		Date de validation		00/00/0000					
INDICATEURS D'IMPACT - AXE Politique de prévention des déchets									
I 08	Part de la population couverte par des programmes locaux de prévention	Valeurs cibles	%	62%	66%	70%	76%	80%	M.Guilbaud
		Valeurs réalisées		62%					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				
I 09	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-4%	-6%	-8%	-10%	N.james
		Valeurs réalisées		-1%					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				
I 10	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-1%	-2%	-3%	-4%	-5%	N.james
		Valeurs réalisées		1%					
		Date de validation		00/00/0000	4/1/2013				

ACTIONS PLANIFIEES DES QUATRE PROCHAINES ANNEES

Le plan d'action proposé pour les 4 années restantes regroupe 13 actions regroupées en 5 axes.

N°	Action	Planning prévisionnel					Budget € estimation pour 5 ans	Prorata du temps équipe projet (2,5 ETP)	Coût	Dépenses
		Année	Année	Année	Année	Année			équipe projet	directes(*)
		1	2	3	4	5	sur 5 ans	pour 5 ans		
1.1	Prévenir les déchets de papier de la collectivité						5000	4	24000	29000
1.2	Prévention des biodéchets de la collectivité						150000	5	30000	180000
1.3	Prévention de la nocivité des déchets de la collectivité						40000	4	24000	64000
1.4	Accompagnement de projets dans les services						50000	5	30000	80000
2.1	Sensibilisation de la jeunesse						75000	8	48000	123000
2.2	Sensibilisation des publics en difficulté						30000	8	48000	78000
2.3	Création de nouveaux outils						100000	10	60000	160000
3.1	Animation d'un réseau des animateurs PLP						5000	9	54000	59000
3.2	Susciter la mise en place de nouveaux PLP 80%						400000	15	90000	490000
4.1	Susciter l'innovation et l'expérimentation						100000	10	60000	160000
4.2	Organiser la concertation à échelle interdépartementale						175000	10	60000	235000
5.1	Suivre des indicateurs de réduction des déchets						40000	8	48000	88000
5.2	Observer l'évolution des comportements						80000	4	24000	104000
	TOTAL						1250000	100	600000	1850000
	moyenne par action						96154		46154	142308
	moyenne par habitant						1,14		0,55	1,69

(*) hors charges de structure et dépenses partenaires extérieurs

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ANNEE 2 (DU 01/07/2013 AU 31/12/14)

Echéance	Etape	Responsable(s) CDM : chargé de mission à recruter	Moyen(s)	dépenses prévisionnelles	% temps équipe projet
1. Eco exemplarité					
juil-14	1-1 Poursuite de la mutualisation des imprimantes et suppression des fax	C.Fraieu	Direction des Systèmes de l'Information		2%
juil-14	1-1 Sensibilisation des agents aux gestes vertueux (intranet, SERD)	C.Fraieu	SEAD, Dircom		2%
juil-14	1-2 Poursuite sensibilisation et formation au compostage dans les collèges	C.Fraieu	Programmation H.Schmitt + enquête collègues	5 000,00 €	2%
juil-14	1-2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	M.Guilbaud	Programme ARIENA + enquête collègues + salad'bar	22 000,00 €	5%
juil-14	1-3 Expérimentation démarche zéro-pesticide	F.Kammenthaler	Diffusion progressive	11 000,00 €	2%
2. Communication et sensibilisation					
juil-14	2-1 Diffusion des ateliers du Vaisseau dans collèges	CDM interdépartemental	Collèges volontaires et formation d'animateurs par le Vaisseau	5 000,00 €	3%
juil-14	2,1 Recherche de nouveaux relais pour les ateliers du Vaisseau	CDM interdépartemental	contact avec divers relais		2%
avr-14	2.1 Exposition Consom'attitude	H.Janus	prêt ADEME, animations supplémentaires, Dircom	10 000,00 €	3%
juin-14	2-2 Informer les travailleurs sociaux à l'occasion de regroupements usuels	M.Guilbaud	rencontre des conseillères en économie sociale et familiale		2%
oct-13	2.2 Former les puéricultrices et assistantes maternelles	M.Guilbaud	rencontre des formateurs pour la journée technique annuelle		3%
juil-14	2.2 Concevoir des outils de sensibilisation dédiés	M.Guilbaud	cahier des charges à élaborer selon les besoins exprimés par relais UTAMS et PMI		4%
juil-14	2-3 Un premier exemple concret d'outil de sensibilisation « le jardin au naturel » + groupe de travail	CDM interdépartemental	prise de contact et rachat des droits + impression	15 000,00 €	9%
3. Accompagnement des EPCI sous PLP					
3.1. PLP ADEME					
mai-13	3-1 : Réunion d'un groupe de travail sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire	M.Guilbaud	ARIENA, DRAAF, CCA, Banque Alimentaire		4%
juil-14	3-1 : Mise au point d'outils de sensibilisation au gaspillage alimentaire	M.Guilbaud	appel à projet, appel d'offre	30 000,00 €	3%

juin-14	3-1 : Identification et Soutien des programmes pédagogiques de sensibilisation à la prévention des déchets	M.Guilbaud	appel à projet ARIENA, SAERN	60 000,00 €	1%
févr-13	3-1 : Réunion d'un groupe de travail sur fonctionnement EPCI/ARIENA/CG	CDM interdépartemental	ARIENA, animateurs PLP		2%
3.2. PLP 80%					
déc-13	3-2 : Animation d'un groupe de travail avec EPCI volontaires et rédaction d'un guide pour mise en place d'un PLP 80%	CDM interdépartemental	GT EPCI volontaires		8%
juil-13	3-2 : Adaptation du système d'aides	N.James	rapport plénière et budgétisation	54 000,00 €	8%
4. Mobilisation des acteurs					
mai-14	Recensement des acteurs de niveau régional et établissement des listings d'interlocuteurs : grande distribution, secteur associatif-ESS, chambres consulaires...	CDM interdépartemental	prise de contact		5%
déc-13	4-1 Susciter, capitaliser et diffuser les expériences pilotes sur les écomanifestations	M.Guilbaud	convention, fiches synthétiques ou guides méthodologiques	12 000,00 €	3%
déc-13	4-1 Susciter, capitaliser et diffuser les expériences pilotes sur les couches lavables adultes	M.Guilbaud	convention, fiches synthétiques ou guides méthodologiques	7 000,00 €	3%
déc-13	4-2 Etude sur la consigne	CDM interdépartemental	contact avec les représentants des Brasseurs		3%
juil-14	4-2 Identification et soutien des structures de l'économie sociale et solidaire	M.Guilbaud	Listing Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale	100 000,00 €	2%
nov-13	4-2 Atelier Prévention dans le cadre du « Forum Développement durable »	CDM interdépartemental	IDEE Alsace, présence au forum		5%
5. Intégrer la prévention aux observatoires					
déc-13	5-1 Identifier les indicateurs de réduction des déchets en lien avec le PPGDND, les intégrer dans la synthèse annuelle	H.Janus	observatoire Odessa		8%
févr-13	5-2 Restitution aux EPCI des résultats du sondage initial des bas-rhinois	C.Fraleu	accompagnement par bureau de sondage		2%
	TOTAL charges		hors charges de personnel et coûts de structure	331 000,00 €	
Charges de personnel et coûts de structure					
juil-14	Convention de coopération avec le Haut Rhin	M.Guilbaud	21 000 €		2%
juil-13	Participation au recrutement du chargé de mission Prévention Déchets avec le CG68	M.Guilbaud	commissions recrutement		2%
	Personnel collectivité		Equipe projet 2,5ETP	120 000,00 €	100%

	Personnel technique hors prévention			3 334,00 €	
	Frais de structure			48 871,00 €	
	TOTAL COUTS ANNEE 2			503 205,00 €	

Le programme de travail d'année 2 présenté ci-dessus paraît ambitieux pour les raisons suivantes :

- Les échéances de l'embauche d'un nouveau chargé de mission prévention partagé pour la réalisation d'actions communes ne sont pas connues,
- les difficultés d'exécuter ses missions du fait du partage en deux lieux et d'un encadrement à deux têtes,
- Le portage du projet est assuré majoritairement par la cellule déchets du SEAD, qui mène déjà de nombreuses missions.
- L'animation attendue paraît à présent difficile à mettre en œuvre avec les animateurs PLP expérimentés en place dont le niveau d'exigence est élevé.
- Pas de volonté d'externaliser certaines actions ou tâches.
- Risque de faible mobilisation des Services sur ses compétences obligatoires (action sociale,...).

Ces points de vigilance incitent l'ADEME à conditionner son soutien à une priorisation des actions du programme de travail d'année 2 proposé :

3 niveaux de priorités en année 2	1	2	3
Axe 1 – Eco exemplarité			
Action 1.1 – Prévention des déchets papiers			0
Action 1.2 – Prévention des déchets fermentescibles		0	0
Action 1.3 – Prévention de la nocivité des déchets			0
Action 1.4 - Accompagnement sites et projets			0
Axe 2 - Communiquer et sensibiliser en s'appuyant sur les relais existants			
Action 2.1 - Sensibiliser la jeunesse			0
Action 2.2 - Sensibiliser les ménages à faible revenu			0
Action 2.3 - Créer des outils	0		
Axe 3 - Accompagner les programme locaux de prévention			
Action 3.1 - Animer le réseau des PLP		0	
Action 3.2 - Susciter des PLP	0		
Axe 4 - Mobiliser les acteurs du territoire			
Action 4.1 - Susciter l'innovation et l'expérimentation		0	
Action 4.2 – Organiser la concertation sur des thèmes ciblés	0		
Axe 5 – Suivi			
Action 5.1 - Suivre la réduction des déchets ménagers		0	
Action 5.2 - Observer l'évolution des comportements			0

Le passage en année 3 sera jugé à l'aune de la réussite des actions placées en priorité 1 puis 2 puis 3.

2. Restituer les résultats

Démontrant un avancement du plan départemental conforme aux engagements pris.

Collecter les données nécessaires au renseignement des indicateurs d'activités et d'impact du plan et des actions.

3. Saisir et valider sur sinoe.org le cadre de restitution des coûts de la prévention des années 2013 et 2014.

Le cadre de restitution des coûts de la prévention permet de mesurer les moyens effectivement consacrés à la mise en œuvre du contrat d'objectif d'année 2. **Le cadre des coûts sera saisi sur sinoe.org courant décembre 2014.**

Le système d'aide fait explicitement référence à un taux d'aide de 50% du coût moyen estimé d'un plan (0,5 € par habitant). Le montant de l'aide doit être ajusté aux moyens prévisionnels mis en œuvre par le bénéficiaire pour l'année à venir et tient compte des dépenses effectives de l'année écoulée.

Pour définir le montant de l'aide d'année 3, il sera donc tenu compte des moyens effectivement consacrés en année 2 et des moyens prévisionnels d'année 3.

4. Rédiger et diffuser à l'ADEME le rapport annuel

visé au point 2 de cette annexe (1 version papier et 1 version informatique).
Le rapport sera remis avant la mi-novembre 2014.

5. Organiser le Comité de suivi de l'accord-cadre.

Le Comité de suivi de l'accord-cadre sera organisé après la remise du rapport et avant la fin de l'année 2014.

3. RAPPORT A REMETTRE A L'ADEME A L'ISSUE DE L'ANNEE 2

Le bénéficiaire fournit à l'ADEME un rapport de performance afin qu'elle puisse suivre le projet, évaluer le travail effectué. Ce rapport devra aussi permettre de capitaliser et valoriser l'expérience acquise. Il témoignera de l'atteinte ou non des objectifs détaillés en 1 ci-dessus, ce qui conditionnera le versement de l'aide par l'ADEME au bénéficiaire.

Le rapport annuel doit comporter les éléments suivants :

- **la fiche de présentation** de la structure,
- **la fiche synthétique du plan.** Cette fiche est un outil d'évaluation de la performance et de pilotage du plan par le comité de suivi et l'ADEME.
- **1 fiche de suivi par action** (pour toutes les actions en cours dans le plan). Cette fiche est un outil de pilotage interne au comité de suivi.

Ces 3 fiches ont été renseignées une première fois dans le rapport de fin d'année 1. Elles seront mises à jour et complétées dans le rapport de fin d'année 2 et suivantes.

De plus le rapport annuel comprendra les informations suivantes :

- **Le cadre de restitution des coûts** de la prévention de l'année 2 (2013 et 2014)
- **La ou les fiches action/résultats** (voir modèle annexé) pour les actions terminées dans l'année (imprimée ou adresse URL).

Minimum 1 fiche par an.

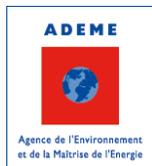
Ces fiches de communication externe, valorisent le travail réalisé par la collectivité auprès de tous les publics intéressés.

Elles doivent être remplies **en ligne et validées** sur le site Internet <http://optiqede.ademe.fr>.

- La fiche « **Note de synthèse de l'avancement du plan** » (voir modèle annexé) complété sur l'avancement du plan décrivant les points forts et points faibles des résultats de l'année 2 et les ajustements proposés dans le plan local pour l'année 3
- Une fiche « **Etapas / Programme de travail de l'année 3** »

Ce rapport annuel constituera le rapport final.

A ce titre il devra être adressé à l'ADEME au plus tard 45 jours avant la fin de la durée d'exécution de l'opération.



Nom de l'action

Nom de l'acteur

Adresse de l'acteur

Site internet : www.smvo.fr

Lien vers SINOE : <http://www.sinoe.org/exploitageassistee/consultActeurService/consultActeur.php?IDACT=280&MODE=SEUL>

Contact : Prénom Nom – Fonction

Tél :

– Fax :

– mail : nom@adresse

Illustration (photo, ...)

Cette opération s'inscrit dans un [choisir : programme de prévention des déchets, plan de prévention des déchets, contrat d'objectif territorial]

Contexte

(Correspondance avec la rubrique « (I) » de la fiche « suivi de l'action » demandé dans le rapport annuel à fournir à l'ADEME dans les contrats plan et programme de prévention – Vous pouvez faire un copier-coller des éléments diffusables les plus significatifs)

Résultats quantitatifs obtenus : (III.4)

(Correspondance avec la rubrique « III-4 »)

Objectifs recherchés / Résultats obtenus (II)

Objectifs

(Correspondance avec la rubrique « II »)

Résultats qualitatifs obtenus : (III.3)

(Correspondance avec la rubrique « III.3 »)

Mise en œuvre (IV et III.2)

Planning/déroulement :

(Correspondance avec la rubrique «IV et III.2»)

Partenaires mobilisés : (V)

(Correspondance avec la rubrique « V»)

Moyens humains : (III.1)

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens financiers :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

Moyens techniques :

(Correspondance avec la rubrique «III.1»)

**Reproductibilité / Originalité / Recommandations
éventuelles : (VII)**

(Correspondance avec la rubrique «VII»)

Dernière actualisation de la fiche :

FICHE Note de synthèse de l'avancement du plan

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Préciser en quelques lignes l'avancée des actions engagées ou réalisées dans l'année et si l'avancée du plan est en phase avec les objectifs définis en année 1

AJUSTEMENTS DU PLAN

Des ajustements au plan ont-ils été apportés ? oui/non

Si oui lesquels et quelles en sont les conséquences sur le plan (au niveau des actions, au niveau du budget, au niveau des moyens, du planning ...) ?

INDICATEURS DU PLAN

Renseigner le tableau ci-dessous

Indicateurs		Commenter les évolutions des indicateurs du plan en l'année 1 et suivantes et les écarts potentiels entre les valeurs cibles et les valeurs réalisées
I 01 (Facultatif)	Part du budget du plan consacrée au financement des actions pilotées par des partenaires	
I 02	Effectif de l'équipe projet du plan (en ETP)	
I 03	Part du financement du plan (cumulé) provenant de l'ADEME	
I 04	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du plan par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	
I 05	Nombre de réunions par an du réseau des animateurs de prévention	
I 06	Taux de participation des animateurs de PLP aux réunions du réseau	
I 07 (Facultatif)	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	
I 08	Part de la population couverte par des programmes locaux de prévention	
I 09	Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant par rapport à l'année de référence	
I 10	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	

